

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize mars, à 9 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'Animation, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SIGNORET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2021

PRESENTS : Mme C. GIANNORSI - M. S. MARGALEF – Mme L. RAMBAUD - M. J-C. PEINTRE Mme F. REYNET - M. D. SERROR - Mme C. MATHÉ - MM. P. CAPDEVIELLE - P. GRELLETY Mme D. CHABAS - M. P. ABIVEN – Mme K. FORGERON – MM. D. BRÉCHAND F. VIDAL – Mmes A-M. PIRIOU - S. PETITJEAN– MM. C. BOURNIGAL – D. JAFFRELOT – Mme I. BERNARD.

PROCURATIONS : Mme C. SANCHEZ FLORES (donne procuration à M. F. VIDAL) M. F. VEYRADIER (donne procuration à S. MARGALEF) - Mmes A. MARCANDELLA (donne procuration à Mme C. MATHE) - M. DAGUERRE (donne procuration à M. C. BOURNIGAL) C. MORIZE (donne procuration à Mme I. BERNARD).

ABSENTS : Mme L. CHAMBERLIN – M. G. LEFRANS

Secrétaire de séance : Mme Karine FORGERON

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie.

♦ Lecture des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 11 du 29 janvier 2021

Forfait exceptionnel – Saison 2020 – Manège à HOURTIN-Port

Décision d'abaissement exceptionnellement du tarif de la redevance communale d'occupation du domaine public au montant de 828,00 € TTC.

Décision n° 12 du 10 février 2021

Bornage d'un lot à céder en vue de la construction – AZ 928p - rue de la Gare

Décision de signature du devis établi par la SARL MARTIN GEOMETRES EXPERTS à SAINT-LAURENT-MEDOC pour un montant de 1 405,00 € HT soit 1 686,00 € TTC.

Décision n° 13 du 10 février 2021

Demande analyse juridique de dossiers d'urbanisme

Suite au recours gracieux formulé par la SARL MEDOC INVESTISSEMENT sollicitant l'annulation de la décision de refus d'aménager le lotissement « Les Allées de Mauricet » au regard de l'avis défavorable du Préfet,

Il est décidé de consulter Maître TISSOT William – Avocat à titre de conseils et valider le devis d'un montant de 1 960,00 € HT soit 2 352,00 € TTC.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Décision n° 14 du 18 février 2021

TO5 - Rue du Médoc – Contrôles et inspections réseau assainissement – avenant au marché de la Société SANEOS INSPECTION

Il est décidé de valider l'avenant avec la Société SANEOS INSPECTION à MARTIGNAS SUR JALLE, pour un montant de 1 060 € HT correspondant à des quantités supérieures dans le cadre du contrôle de la qualité d'exécution des travaux (tests de compactage, d'étanchéité et inspections visuelles) de la TO5 – rue du Médoc.

Décision n° 15 du 18 février 2021

TO3 – Rue de la Côte d'Argent - Avenant 1 au marché de la Société COLAS SUD-OUEST

Décision de valider l'avenant n° 1 avec la Société COLAS SUD-OUEST correspondant à une plus-value de 29 806.15 € HT soit + 30.94 % par rapport au montant du marché initial :

Montants de marchés	
Tranche	TO3 – Côte d'argent 2
Montant HT	96 308 .90 €
Evolutions des quantités marché des lots 1 et 2 (liées à des adaptations chantiers et des demandes de la part de la MOA)	
Type de Lot	TO3 – Côte d'argent 2
Evolutions des quantités marché	29 806.15 €
Atterrissage prévisionnel par tranche	
Type de Lot	TO3 – Côte d'argent 2
Montant initial du Marché	96 308.90 € HT
Ecart avec marché de base	+ 28 806.15 € HT
% Marché	+ 30.94 %
Nouveau Montant du Marché	126 115.05 € HT

Décision n° 16 du 25 février 2021

Engagement d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Bordeaux

Décision de confier à Maître TISSOT William - LYON pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans la requête en référé-suspension en date du 18 février 2021 contre le permis de construire délivré à la SARL MY INVESTISSEMENT auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX et de valider le devis d'un montant de 4 000,00 € HT soit 4 800,00 € TTC.

Décision n° 17 du 25 février 2021

Mission de permis de construire pour bâtiment des services techniques – Changement de titulaire du marché public

Décision de signer l'avenant prenant en compte le changement de statut en acceptant le transfert du contrat au nom de la SCOP SARL ISOLAT COLLECTIF D'ARCHITECTES – 1 bis rue d'Aquitaine à HOURTIN.

Décision n° 18 du 25 février 2021

Participation aux frais de transport scolaire – 2020/2021

Considérant la facturation mensuelle par CITRAM AQUITAINE concernant la prise en charge par la commune de HOURTIN des.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Décision de valider le principe de prise en charge des frais de transport de la part familiale par la commune de HOURTIN pour l'année scolaire 2020-2021 pour les élèves des lycées de Odilon REDON de LESPARRÉ et de PAUILLAC représentant un montant annuel approximatif de **5 958 €**.

Décision n° 19 du 25 février 2021

Convention pour édition de magazines municipaux

Suite à l'ouverture du bulletin municipal en régie, décision de signer la convention en vue de l'édition de magazines municipaux avec la SARL IB-MEDIAS – « EDIPUBLIC » situé à CHASSENEUIL-DU-POITOU (86360) pour un montant de 750 € HT par numéro soit 3 000 € HT par an. La convention est établie pour une durée de 3 ans à raison de 4 éditions par an de 24 pages dont 4 pages réservées aux espaces publicitaires.

Décision n° 20 du 2 mars 2021

Indemnité de sinistre – Remplacement panneau stationnement handicapé – Parking poste

Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 638.06 € de GROUPAMA Centre Atlantique d'un montant de 638,06 € TTC couvrant la totalité de la facture (achat et remise en place d'un panneau, objet d'un sinistre par un tiers.

Décision n° 21 du 2 mars 2021

Convention de mise à disposition à titre gratuit de terrains communaux avec l'armée de l'Air pour un temps défini

Il est décidé de signer la convention avec l'Armée de l'Air autorisant la mise à disposition gratuite d'un terrain route de Pauillac cadastré AM 131, 132 et 133, ainsi que des vestiaires du stade pour une durée convenue du 16 mars au 08 juillet 2021.

En qualité d'adjoindre aux finances, Mme Laurence RAMBAUD sera rapporteuse de l'ensemble des points portant sur les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation définitive du résultat.

Dossier 1

Compte de gestion 2020 – budget « Commune »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget de la « **Commune** » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget de la « **Commune** », pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 2

Approbation du compte administratif 2020 – budget « Commune »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « **Commune** » pour l'exercice 2020 comme il suit :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 408 126,21	1 304 648,87	0,00	1 304 648,87	1 408 126,21
Opérations de l'exercice	4 409 209,08	5 440 888,86	1 602 407,04	2 678 564,99	6 011 616,12	8 119 453,85
TOTAUX	4 409 209,08	6 849 015,07	2 907 055,91	2 678 564,99	7 316 264,99	9 527 580,06
Résultats de clôture		2 439 805,99	228 490,92			2 211 315,07
Restes à réaliser			810 931,00	907 526,00	810 931,00	907 526,00
TOTAUX CUMULES	4 409 209,08	6 849 015,07	3 717 986,91	3 586 090,99	8 127 195,99	10 435 106,06
RESULTATS DEFINITIFS		2 439 805,99	131 895,92			2 307 910,07

Dossier 3

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 – budget « Commune »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « Commune », décide à l'unanimité :

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	1 031 679.78 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	1 408 126.21 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	2 439 805.99 €
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	1 076 157.95 € /
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	1 304 648.87 € /
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		228 490.92 €
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		810 931.00 €
. Solde des restes à réaliser		907 526.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		96 595.00 €
. Excédent (+) réel de financement		131 895.92 €
☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		131 895.92 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		
SOUS-TOTAL (R. 1068)		131 895.92 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		2 307 910.07 €
TOTAL (A1)		2 307 910.07 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)				/
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				/
Section de fonctionnement		Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 2 307 910,07 €	D001 : solde d'exécution N-1 228 490,92 €	R001 : / R1068 : 131 895,92 €	

Dossier 4

Compte de gestion 2020 – budget annexe « Forêt »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget de la « **Forêt** » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget de la « **Forêt** », pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 5

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Forêt »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « **Forêt** » pour l'exercice 2020 comme il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		266 385,28	73 112,31		73 112,31	266 385,28
Opérations de l'exercice	178 496,76	386 530,92	283 430,41	77 700,31	461 927,17	464 231,23
TOTAUX	178 496,76	652 916,20	356 542,72	77 700,31	535 039,48	730 616,51
Résultats de clôture		474 419,44	278 842,41			195 577,03
Restes à réaliser			65 374,00	328 337,00	65 374,00	328 337,00
TOTAUX CUMULES	178 496,76	652 916,20	421 916,72	406 037,31	600 413,48	1 058 953,51
RESULTATS DEFINITIFS		474 419,44	15 879,41			458 540,03

Dossier 6

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Forêt »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « **Forêt** », décide à l'unanimité :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	208 034.16 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	266 385.28 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	474 419.44 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/ 205 730.10 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/ 73 112.31 €
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 278 842.41 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		65 374.00 €
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		328 337.00 €
. Solde des restes à réaliser		262 963.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		15 879.41 €
. Excédent (+) réel de financement		/
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		15 879.41 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		
SOUS-TOTAL (R. 1068)		15 879.41 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		458 540.03 €
TOTAL (A1)		458 540.03 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		
Section de fonctionnement		Section d'Investissement
Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 458 540.03 €	D001 : solde d'exécution N-1 278 842.41 € R001 : / R1068 : 15 879.41 €

Dossier 7

Compte de gestion 2020 Budget Annexe « Locations »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « **Locations** » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « **Locations** », pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 8

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Locations »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « **Locations** » pour l'exercice 2020 comme il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		182 761,21		5 000,00	0,00	187 761,21
Opérations de l'exercice	30 414,02	139 599,03	0,00	0,00	30 414,02	139 599,03
TOTAUX	30 414,02	322 360,24	0,00	5 000,00	30 414,02	327 360,24
Résultats de clôture		291 946,22		5 000,00		296 946,22
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	30 414,02	322 360,24	0,00	5 000,00	30 414,02	327 360,24
RESULTATS DEFINITIFS		291 946,22		5 000,00		296 946,22

Dossier 9

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Locations »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « **Locations** », décide à l'unanimité :

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	109 185.01 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	182 761.21 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	291 946.22 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	5 000.00 € /
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	5 000.00 € /

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		/	
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		/	
. Solde des restes à réaliser		/	
(B) Besoin (-) réel de financement		/	
. Excédent (+) réel de financement		5 000.00 €	
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		/	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			
SOUS-TOTAL (R. 1068)		/	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		291 946.22 €	
TOTAL (A1)		291 946.22 €	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		/	
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
/			
Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 291 946.22 €	D001 : solde d'exécution N-1 /	R001: 5 000.00 € R1068 :

Dossier 10

Compte de gestion 2020 Budget Annexe « Port »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « **Port** » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « **Port** », pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 11

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Port »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « **Port** » pour l'exercice 2020 comme il suit :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		197 718,09	25 615,88		25 615,88	197 718,09
Opérations de l'exercice	76 055,49	191 760,19	13 858,85	36 563,27	89 914,34	228 323,46
TOTAUX	76 055,49	389 478,28	39 474,73	36 563,27	115 530,22	426 041,55
Résultats de clôture		313 422,79	2 911,46			310 511,33
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	76 055,49	389 478,28	39 474,73	36 563,27	115 530,22	426 041,55
RESULTATS DEFINITIFS		313 422,79	2 911,46			310 511,33

Dossier 12

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Port »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « Port », décide à l'unanimité :

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	115 704,70 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	197 718,09 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	313 422,79 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	22 704,42 € /
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	/
		25 615,88 €
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/
		2 911,46 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		/
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		/
. Solde des restes à réaliser		/
(B) Besoin (-) réel de financement		2 911,46 €
. Excédent (+) réel de financement		/
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		2 911,46 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		
SOUS-TOTAL (R. 1068)		2 911,46 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du budget N+1)		310 511,33 €
TOTAL (A1)		310 511,33 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))				/
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				/
Section de fonctionnement		Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 310 511,33 €	D001 : solde d'exécution N-1 2 911,46 €	R001 : R1068 : 2 911,46 €	

Dossier 13

Compte de gestion 2020 Budget Annexe « Maison de la Santé »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « *Maison de la Santé* » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « *Maison de la Santé* » pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 14

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Maison de la Santé »

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par les tableaux ci-dessous,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,
- De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- D'approuver le compte administratif du budget « Maison de la santé » pour l'exercice 2020 comme il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		105 619,62		7,30	0,00	105 626,92
Opérations de l'exercice	146 994,25	124 667,10	17 000,81	0,00	163 995,06	124 667,10
TOTAUX	146 994,25	230 286,72	17 000,81	7,30	163 995,06	230 294,02
Résultats de clôture		83 292,47	16 993,51			66 298,96
Restes à réaliser			13 668,00		13 668,00	
TOTAUX CUMULES	146 994,25	230 286,72	30 668,81	7,30	177 663,06	230 294,02
RESULTATS DEFINITIFS		83 292,47	30 661,51			52 630,96

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 15

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Maison de la Santé »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « *Maison de la Santé* » décide à l'unanimité :

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
. résultat de l'exercice	excédent déficit		/ 22 327.15 €
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit		105 619.62 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit		83 292.47 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement			
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit		/ 17 000.81 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit		7.30 € /
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit		/ 16 993.51 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées			13 668.00 €
. Recettes d'investissement restant à réaliser :			/
. Solde des restes à réaliser			13 668.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement			30 661.51 €
. Excédent (+) réel de financement			/
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :			30 661.51 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			
SOUS-TOTAL (R. 1068)			30 661.51 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)			52 630.96 €
TOTAL (A1)			52 630.96 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)			
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 52 630.96 €	D001 : solde d'exécution N-1 16 993.51 €	R001 : / R1068 : 30 661.51 €

Dossier 16

Compte de gestion 2020 Budget « Adduction en eau potable »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « *Adduction en eau potable* » pour l'exercice 2020.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « *Adduction en eau potable* » pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 17

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Adduction en eau potable »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « *Adduction en eau potable* » pour l'exercice 2020 comme il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				287 392,77		287 392,77
Opérations de l'exercice	117 550,19	249 616,08	1 122 822,73	528 663,66	1 240 372,92	778 279,74
TOTAUX	117 550,19	249 616,08	1 122 822,73	816 056,43	1 240 372,92	1 065 672,51
Résultats de clôture		132 065,89	306 766,30		174 700,41	
Restes à réaliser			1 512 980,00	2 210 475,00	1 512 980,00	2 210 475,00
TOTAUX CUMULES	117 550,19	249 616,08	2 635 802,73	3 026 531,43	2 753 352,92	3 276 147,51
RESULTATS DEFINITIFS		132 065,89		390 728,70		522 794,59

Dossier 18

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Adduction en eau potable »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « Adduction en eau potable », décide à l'unanimité :

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	132 065.89 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	 /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	132 065.89 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	 594 159.07 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	287 392.77 € /
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	 306 766.30 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

. Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 512 980.00 €												
. Recettes d'investissement restant à réaliser :	2 210 475.00 €												
. Solde des restes à réaliser	+697 495.00 €												
(B) Besoin (-) réel de financement	/												
. Excédent (+) réel de financement	390 728.70 €												
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement													
Résultat excédentaire (A1)													
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :	/												
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)													
SOUS-TOTAL (R. 1068)	/												
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)	132 065.89 €												
TOTAL (A1)	132 065.89 €												
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)													
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat													
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th><th colspan="2">Section d'Investissement</th></tr><tr><th>Dépenses</th><th>Recettes</th><th>Dépenses</th><th>Recettes</th></tr><tr><td>D002 : déficit reporté /</td><td>R002 : excédent reporté 132 065.89 €</td><td>D001 : solde d'exécution N-1 306 766.30 €</td><td>R001 : / R1068 : /</td></tr></table>		Section de fonctionnement		Section d'Investissement		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 132 065.89 €	D001 : solde d'exécution N-1 306 766.30 €	R001 : / R1068 : /
Section de fonctionnement		Section d'Investissement											
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes										
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 132 065.89 €	D001 : solde d'exécution N-1 306 766.30 €	R001 : / R1068 : /										

Dossier 19

Compte de gestion 2020 Budget « Assainissement »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « *Assainissement* » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « *Assainissement* » pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 20

Approbation du compte administratif 2020 Budget « Assainissement »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « *Assainissement* » pour l'exercice 2020 comme il suit :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		823 062,63		180 241,49		1 003 304,12
Opérations de l'exercice	152 860,59	548 848,70	1 050 061,13	842 064,19	1 202 921,72	1 390 912,89
TOTAUX	152 860,59	1 371 911,33	1 050 061,13	1 022 305,68	1 202 921,72	2 394 217,01
Résultats de clôture		1 219 050,74	27 755,45			1 191 295,29
Restes à réaliser			1 879 386,00	1 934 232,00	1 879 386,00	1 934 232,00
TOTAUX CUMULES	152 860,59	1 371 911,33	2 929 447,13	2 956 537,68	3 082 307,72	4 328 449,01
RESULTATS DEFINITIFS		1 219 050,74		27 090,55		1 246 141,29

Dossier 21

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget « Assainissement »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « Assainissement » décide à l'unanimité:

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☛ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	395 988.11 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	823 062.63 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	1 219 050.74 € /
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	/ 207 996.94 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	180 241.49 € /
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	/ 27 755.45 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 879 386.00 €
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		1 934 232.00 €
. Solde des restes à réaliser		+54 846.00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		/
. Excédent (+) réel de financement		27 090.55 €
☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		/
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		
SOUS-TOTAL (R. 1068)		/
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		1 219 050.74 €
TOTAL (A1)		1 219 050.74 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))				/
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				/
Section de fonctionnement		Section d'Investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 1 219 050,74 €	D001 : solde d'exécution N-1 27 755,45	R001 : / R1068 : /	

Dossier 22

Compte de gestion 2020 Budget Annexe « Lotissement la Trétinasse »

Le Compte de Gestion établi par le receveur retrace les écritures comptables du budget « *Lotissement La Trétinasse* » pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion du budget « *Lotissement la Trétinasse* » pour l'exercice 2020, dressé par le Service de Gestion Comptable.

Dossier 23

Approbation du compte administratif 2020 Budget Annexe « Lotissement la Trétinasse »

Il est exposé à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le compte administratif du budget de la « *La Trétinasse* » pour l'exercice 2020 comme il suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		243 300,35		36 596,80	0,00	279 897,15
Opérations de l'exercice	263 406,50	265 868,56	1 450,00	261 956,50	264 856,50	527 825,06
TOTAUX	263 406,50	509 168,91	1 450,00	298 553,30	264 856,50	807 722,21
Résultats de clôture		245 762,41		297 103,30		542 865,71
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	263 406,50	509 168,91	1 450,00	298 553,30	264 856,50	807 722,21
RESULTATS DEFINITIFS		245 762,41		297 103,30		542 865,71

Dossier 24

Affectation définitive du résultat au titre de l'exercice 2020 Budget Annexe « Lotissement La Trétinasse »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif concernant l'exercice 2020 du budget « *Lotissement la Trétinasse* », décide à l'unanimité :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

- De procéder à l'affectation du résultat comme suit :

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. résultat de l'exercice	excédent déficit	2 462.06 € /
. résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	243 300.35 € /
. résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	245 762.41 € /
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	260 506.50 € /
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	36 596.80 € /
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	297 103.30 € /
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		/
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		/
. Solde des restes à réaliser		/
(B) Besoin (-) réel de financement		/
. Excédent (+) réel de financement		297 103.30 €
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		/
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		
SOUS-TOTAL (R. 1068)		/
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		245 762.41 €
TOTAL (A1)		245 762.41 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		/
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		
		/
Section de fonctionnement		Section d'Investissement
Dépenses	Recettes	Dépenses Recettes
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 245 762.41 €	D001 : solde d'exécution N-1 / R001 : 297 103.30 € R1068 : /

Dossier 25

Débat d'orientations budgétaires 2021 Budget primitif et budgets annexes

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, dans les communes et les établissements publics administratifs de 3 500 habitants, le Maire présente un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les éventuels engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'exposé du rapport effectué par Mme l'adjointe aux finances a donné lieu à des commentaires, des échanges et à un débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Dossier 26

Autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 - budget "Commune"

Vu la délibération n° 10 du 26 janvier 2021 concernant l'autorisation d'effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021,

CONSIDERANT l'observation formulée le 1^{er} février 2021 par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Pauillac – Antenne de Soulac-sur-Mer demandant qu'il soit apporté les rectifications suivantes justifiées par le fait qu'il convient de prendre le montant total de l'opération de l'année N-1 pour calculer le montant possible de l'engagement, la liquidation et le mandatement avant le vote du budget et non le montant total des investissements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

1 voix contre : Mme A. MARCANDELLA

- Valide les propositions dans les conditions exposées ci-dessous :

	BP 2020	Propositions 2021 Avant BP
OPERATION 132 - MATERIEL	105 000 €	26 250 €
OPERATION 102 - BATIMENTS	70 000 €	17 500 €
OPERATION 104 – VOIRIE	856 598 €	40 000 €
Soit un total de	1 031 598 €	83 750 €

- Annule la délibération n° 10 du 26 janvier 2021.

Dossier 27

Commission municipale « tourisme général » - Modification de la composition

Considérant la démission de Madame Céline RÉMY en qualité de membre de la commission « *tourisme général* » en date du 24 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Compléter la commission « *tourisme général* » par Mme Adeline MARCANDELA, membre, en lieu et place de Céline RÉMY.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 28

Commission d'Appel d'offres Modification de la composition

Considérant qu'un poste de délégué suppléant est devenu vacant suite à la démission de Madame Céline RÉMY – liste « *Hourtin 2020* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare élu Monsieur David BRÉCHAND, en qualité de membre suppléant.

Dossier 29

Commission municipale « Finances » - modification de la composition

Considérant qu'un poste est vacant dans la commission « *finances* » suite à la démission de Monsieur Christophe BIROT – liste « *Pour Hourtin avec vous* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de compléter la commission « *finances* » par Mme Isabelle BERNARD, membre, en lieu et place de M. Christophe BIROT.

Dossier 30

Demande d'aide financière à l'investissement TO1 – Avenue du Lac/RD 101 – aménagements de sécurité

Vu la convention signée entre la Commune et le Département en date du 4 août 2020 autorisant des aménagements de sécurité sur l'avenue du Lac/RD 101,

Considérant la décision du Maire n° 2020/95 relative à l'affermissement du lot 2 de la tranche optionnelle 1 – Avenue du Lac 1^{ère} partie pour un montant de 908 312.50 € HT pour le lot 2 – Voirie et réseaux auprès de la Société COLAS,

Considérant que certains propriétaires-riverains ont fait remonter que des aménagements de sécurité seraient les bienvenus afin de réduire la vitesse sur l'Avenue du Lac, voie très linéaire mais cependant très fréquentée et très urbanisée,

Considérant qu'après étude et discussion avec le Maître d'œuvre, celui-ci propose la réalisation de trois plateaux traversants qui auraient pour but de réduire la vitesse tout en facilitant la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite,

Considérant que les plateaux traversants sont des aménagements de sécurité et qu'à ce titre le DEPARTEMENT peut intervenir à hauteur de 40 % sur la base d'un montant de travaux éligibles de 20 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à constituer deux dossiers de subvention auprès du DEPARTEMENT au titre des aménagements de sécurité sur l'avenue du Lac/RD 101 portant sur deux plateaux traversants,

➤ De valider le plan de financement comme suit pour un plateau traversant à partir de l'estimatif produit par le Maître d'œuvre pour les trois plateaux envisagés avenue du Lac/RD 101 :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Montant total HT des trois plateaux traversants	83 096.70 €	
Prix unitaire HT d'un plateau traversant	27 698.90 €	100 %
DEPARTEMENT de la GIRONDE : 8 000 € * - CDS 0.86	6 880.00 €	24.84 %
Commune de HOURTIN	20 818.98 €	75.16 %

Dossier 31

Demande d'aide financière à l'investissement – T05 – rue du Médoc (RD4)

Vu la convention en date du 4 août 2020 autorisant des aménagements de sécurité sur la RD 4,

Considérant la volonté de la Commune de faire réaliser les travaux correspondants à la TO 5 – rue du Médoc pour un montant de 212 592.00 € HT - lot 2 – Voirie et réseaux auprès de la Société COLAS,

Considérant que ces travaux porteraient principalement sur la création d'un espace partagé en béton balayé gris côté Sud ainsi qu'un trottoir en béton coloré et quelques places de parking côté Nord. Pour permettre la sécurisation et le ralentissement de la tranche, une écluse latérale serait créée entre la place et la rue Cantelaude ainsi qu'une écluse centrale au niveau de la rue du stade,

Considérant qu'une aide financière peut être demandée auprès du DEPARTEMENT de la GIRONDE au titre des bordures, caniveaux, assainissement pluvial et équipement de sécurité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter le concours du DEPARTEMENT de la GIRONDE dans le cadre du projet de la rue du Médoc (RD 4),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers afférents,
- D'INSCRIRE la somme correspondante au budget de la commune.

Dossier 32

Participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation

Considérant que le choix de la collectivité s'est porté sur un contrat de labellisation,

Considérant que dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer à l'option souscrite, à titre individuel et facultatif, garantie « maintien du régime indemnitaire » à partir du 6^{ème} jour de congé maladie ordinaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Confirmer la procédure dite de labellisation au 1^{er} janvier 2021,
- Participer à l'option garantie « maintien du régime indemnitaire à compter du 6^{ème} jour d'arrêt pour maladie ordinaire » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- Fixer le montant mensuel de la participation à 6 € (six euros) par agent à temps complet, (sera proratisé en fonction du temps de travail).

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 33

Autorisation donnée à la société EARL du LOUPDAT de déposer une demande d'autorisation de défrichement et une demande de permis de construire

Vu le projet de l'EARL du LOUPDAT, représentée par Monsieur Jean-François BENARD, d'édifier un hangar de stockage de matériel agricole d'environ 360 m² et des locaux pour le personnel du site d'environ 40 m² (un bureau, cuisine, sanitaires, salle de repos) dans un même bâtiment en bois,

Considérant que pour la réalisation de son projet la société EARL du LOUPDAT doit solliciter une autorisation de construire,

Considérant que les parcelles AM 266 et AM 271 sur lesquelles est projeté le bâtiment sont partiellement soumises à autorisation de défrichement,

Considérant que pour compléter son dossier de demande de permis de construire, la société EARL du LOUPDAT doit solliciter une autorisation de défrichement sur les parcelles précitées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Autorise la société EARL du LOUPDAT, représentée par Monsieur Jean-François BENARD, à déposer :

- une demande de permis de construire pour le projet de construction d'un hangar de stockage agricole avec locaux pour le personnel travaillant sur le site,
- le dossier nécessaire à la demande d'autorisation de défrichement pour les parcelles cadastrées section AM numéros 266 et 271 sur lesquelles sera implanté le projet précité auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Dossier 34

Validation des zones de préemption existantes depuis 1984 au titre des périmètres sensibles

Vu la demande du DEPARTEMENT en date du 06 octobre 2020 demandant à la Commune de se prononcer sur la création des ZPENS (Zone de Préemption en faveur des Espaces Naturels Sensibles) et de valider leur périmètre,

Considérant que la ZPENS est un outil de surveillance et de maîtrise foncière qui permet au DEPARTEMENT, ou par délégation, à une commune ou au Conservatoire du Littoral d'acquérir des parcelles incluses dans la ZPENS en cas d'aliénation à titre onéreux. Les parcelles ainsi acquises deviennent des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui ont vocation à faire l'objet d'une procédure de leur patrimoine naturel et à être ouvertes au public.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le périmètre des ZPENS et de valider leur création,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide de :

1 abstention Mme I. BERNARD

➤ Donner son accord sur le principe de création des Zones de Préemption en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) à savoir :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

- « DUNES BOISEES DE VENDAYS A HOURTIN »,
- « PALUS DE MOLUA »,
- - « RIVES DE PIQUEYROT »
- - RIVES ORIENTALES DE L'ETANG DE CARCANS-HOURTIN ».

Dossier 35

Convention de prestations de services de gestion de plantes invasives dans les lacs de Lacanau, Hourtin et Carcans

Dans le cadre de la lutte contre ces espèces, sur les lacs de CARCANS, HOURTIN et LACANAU, la CDC Médoc Atlantique a souhaité s'appuyer sur l'expertise du SIAEBVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin) et sur l'organisation des services techniques respectifs des trois communes.

A ce titre, elle propose de passer une convention tripartite, ayant pour objet de déterminer les conditions de réalisation des opérations de faucardage pour gérer la prolifération des espèces invasives, afin de garantir l'attractivité des zones lacustres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de prestation de services, proposée par la CDC Médoc Atlantique relative à la gestion des plantes invasives dans les lacs de CARCANS, HOURTIN et LACANAU qui s'engage à financer les services et les travaux, rendus par le SIAEBVELG et les communes dans la limite de 80 000 € par an.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention biennale, pour la partie des zones lacustres du territoire de la Commune de HOURTIN pour les années 2021 et 2022.

Dossier 36

Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CENNA) - Préservation des lagunes forestières de la commune - Signature convention d'application n° 2 - 2021

Considérant que les lagunes de la commune de HOURTIN, constituent un paysage rare et un patrimoine naturel remarquable, en particulier par la présence d'une flore et d'une faune diversifiées, caractéristiques, rares et/ou protégées,

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de signer la convention n° 2 – 2021 avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine pour pérenniser la gestion d'une partie des lagunes forestières de la commune sur l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ D'Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'application n° 2 - 2021,
- ✓ D'Autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à signer tous les documents nécessaires
- ✓ D'Autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions auprès du Département de la Gironde et à signer tous les documents nécessaires.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 37

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la délibération n° 06 du 26 janvier 2021 relatives aux demandes d'aides financières pour le projet du city-stade,

Considérant qu'après contrôle du dossier, le dossier nécessite des corrections quant au calcul de la subvention étant donné que le dossier relève de la catégorie 7.4 « équipements sportifs et culturels », pour laquelle la commission des élus a exclu les acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires, prestations intellectuelles, le taux maximum de subvention est de 35 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Solliciter au titre de la DETR 2021 une subvention auprès de la PREFECTURE au taux maximal, à savoir 35 % des dépenses estimées, pour l'opération suivante : Construction d'un terrain multi sports type city-stade,
- Solliciter au titre des équipements sportifs une subvention auprès du DEPARTEMENT de la GIRONDE au taux de 20 % du montant des travaux éligibles et/ou plafond de dépenses,
- Valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant
Préfecture de la Gironde - DETR	35.00 %	24 133.37 €
Département de la Gironde	11.60 %	8 000 €
32133.37 - Commune de HOURTIN - fonds	53.40 %	36 819.13 €
Total (fabrication – revêtements- installation)	100.00 %	68 952.50 €

Dossier 38

Implantation de l'équipement sportif : city-stade dans la zone « Plaine des Sports »

Vu les délibérations n° 07 du 26 janvier 2021 modifiée par délibération n° 12 du 11 mars 2021 et n° 08 du 26 janvier 2021 relatives respectivement aux demandes d'aides financières et choix de l'implantation du projet du city-stade,

Considérant que l'Ile aux Enfants ne semble pas être le lieu idéal pour l'implantation du city-stade,

Considérant que l'implantation du city-stade à côté de structures similaires (gymnase et piste d'athlétisme) à proximité du Collège J. Chambrelent et de l'Ecole Primaire E.G. Tessier présenterait un avantage évident sur le plan pratique pour les équipes pédagogiques, les élèves du Collège mais aussi les animateurs et enfants du Multi-Accueil et de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

1 « abstention » Mme C.MORIZE / 2 « contre » Mmes A. MARCANDELLA et C. SANCHEZ-FLORES

- De valider de manière définitive le choix de l'implantation du city-stade dans la zone « Plaine des Sports »,
- D'annuler la délibération 7 du 26 janvier 2021.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 mars 2021

Dossier 39

Rectification suite à erreur matérielle - Acquisition foncière – Parcelle AX 386 issue AX 198 – PUP Carrefour Market

Il a été exposé qu'une erreur matérielle a été constatée sur la délibération 15 en date du 11 décembre 2020 relative à l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte d'acquisition foncière pour la parcelle AX 188 en lieu et place de la parcelle AX 198,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

✚ Autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition foncière de la parcelle cadastrale AX 386 issue de la parcelle AX 198 pour une valeur de 81 000 € ainsi que tous les documents pouvant être en lien avec cette affaire.

La séance est levée à 11 heures 55

Fait à HOURTIN, le 25 mars 2021

La Secrétaire de séance,

Le Maire,


Karine FORGERON



Jean-Marc SIGNORET

